



Europäisches Patentamt
European Patent Office
Office européen des brevets



(11) **EP 0 972 888 A1**

(12) **DEMANDE DE BREVET EUROPEEN**

(43) Date de publication:
19.01.2000 Bulletin 2000/03

(51) Int Cl.7: **E04F 11/18**

(21) Numéro de dépôt: **99420157.2**

(22) Date de dépôt: **09.07.1999**

(84) Etats contractants désignés:
**AT BE CH CY DE DK ES FI FR GB GR IE IT LI LU
MC NL PT SE**
Etats d'extension désignés:
AL LT LV MK RO SI

• **Desjoyaux, Pierre Louis**
42480 La Fouillouse (FR)
• **Jandros, Catherine**
42580 L'Etrat (FR)

(30) Priorité: **17.07.1998 FR 9809341**

(71) Demandeur: **PISCINES DESJOYAUX SA**
42480 La Fouillouse (FR)

(74) Mandataire: **Thivillier, Patrick et al**
Cabinet Laurent & Charras,
3 Place de l'Hôtel de Ville,
B.P. 203
42005 Saint-Etienne Cédex (FR)

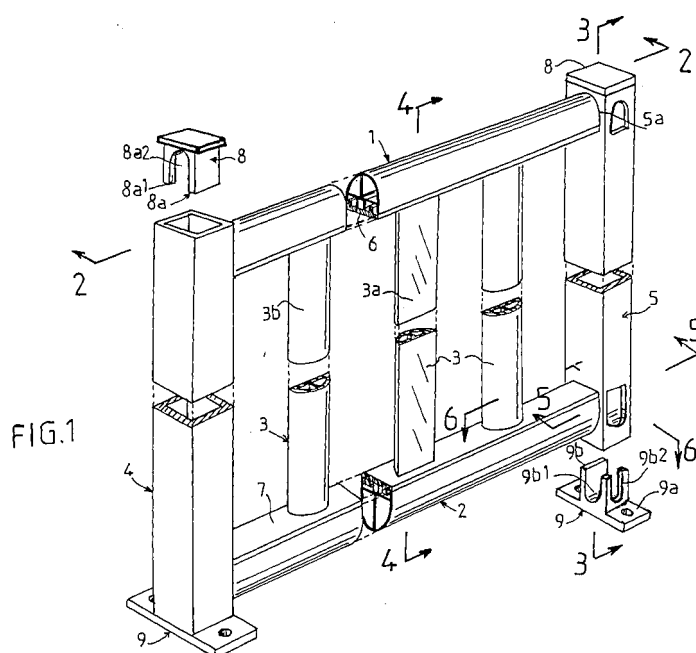
(72) Inventeurs:
• **Desjoyaux, Jean Louis**
42580 La Fouillouse (FR)

(54) **Barrière de protection et de sécurité notamment pour piscine**

(57) Cette barrière de protection et de sécurité est remarquable en ce que :

- les lisses (1) et (2) présentent des agencements pour le positionnement, l'orientation angulaire et le blocage en position, à des intervalles préétablis, des barreaux (3),

- chaque poteau (4) et (5) est creux et coopère à sa base avec un piétement d'appui et de fixation au sol (9),
- chaque piétement (9) présente des agencements pour le positionnement et l'appui des extrémités des lisses dans une seule direction ou dans deux directions décalées de 90°.



EP 0 972 888 A1

Description

[0001] L'invention se rattache au secteur technique des éléments de protection du type barrière.

[0002] L'invention trouve une application particulièrement avantageuse pour la protection des bassins de piscine, afin de dissuader les enfants notamment, d'avoir un accès au bassin. Bien évidemment, cet exemple d'application ne doit pas être considéré comme limitatif, la barrière pouvant être utilisée dans tous les cas où l'on souhaite interdire un accès à un enfant en bas âge notamment.

[0003] C'est ainsi qu'il est apparu particulièrement important de protéger l'accès à un bassin de piscine, afin d'éviter à des enfants ne sachant pas nager, d'avoir accès direct au bassin en cas de non surveillance notamment. En effet, des statistiques ont démontré que les accidents par noyades dans les bassins de piscines sont très élevés, résultant, dans la plupart du temps, d'un manque d'attention et de surveillance des parents ou autres, vis à vis des enfants.

[0004] Pour prévenir ce genre d'accidents, on a proposé de ceinturer le bassin de la piscine par des barrières. Toutefois, les barrières proposées à ce jour, compte tenu de leur conception ne donnent pas totalement satisfaction. Notamment, ces barrières doivent être d'une hauteur et d'une conception déterminées afin de ne pas pouvoir être franchies par l'enfant. L'espacement des barreaux doit également correspondre à des dimensions préétablies très précises. De même, les barrières doivent être fixées au sol et offrir suffisamment de résistance afin de ne pas être renversées et ne pas être écrasées dans l'hypothèse où elles sont soumises à une charge horizontale.

[0005] En outre, les barrières proposées sont souvent inesthétiques freinant ainsi leur utilisation.

[0006] Il est donc apparu important de pouvoir réaliser un ceinturage du bassin de la piscine, à partir d'éléments modulaires de barrière qui puissent être facilement assemblés entre eux tout en respectant des normes de sécurité.

[0007] Le problème que se propose de résoudre l'invention est de réaliser une barrière de sécurité qui réponde aux caractéristiques précitées, notamment au niveau de la résistance et de la sécurité tout en ayant un aspect visuel agréable, afin de ne pas altérer l'esthétique de l'ensemble du bassin de la piscine.

[0008] Pour résoudre un tel problème, il a été conçu et mis au point une barrière de protection et de sécurité, notamment pour piscine, comprenant deux lisses supérieure et inférieure disposées dans deux plans parallèles et entretoisés par des barreaux verticaux, lesdites lisses coopérant à chacune de leurs extrémités avec des poteaux verticaux. Selon l'invention :

- les lisses présentent des agencements pour le positionnement, l'orientation angulaire et le blocage en position, à des intervalle préétablis, des barreaux,

- chaque poteau est creux et coopère à sa base avec un piétement d'appui et de fixation au sol,
- chaque piétement présente des agencements pour le positionnement et l'appui des extrémités des lisses dans une seule direction ou dans deux directions décalées de 90°.

[0009] Pour résoudre le problème posé d'assurer le positionnement et le montage instantané des barreaux par rapport aux lisses supérieure et inférieure de la barrière, les agencements des lisses sont constitués par une plaque rapportée apte à être fixée à la base de chacune d'elles, chaque plaque présentant des ouvertures débouchantes conformées en section pour l'engagement et le positionnement des barreaux.

[0010] Compte tenu de ces dispositions, il suffit donc de préalablement déterminer et réaliser les ouvertures débouchantes de chacune des plaques, pour obtenir ensuite le positionnement et l'écartement souhaités entre les barreaux.

[0011] Pour résoudre le problème posé de ne pas utiliser des organes rapportés nécessaires à la fixation des barreaux par rapport aux lisses, la base de chaque lisse est constituée par un profil nervuré délimitant deux rainures latérales parallèles pour l'engagement de nervures complémentaires que présentent les plaques de recouvrement, lesdites rainures latérales étant séparées par une rainure centrale constituant une encoche faisant office de butée aux barreaux.

[0012] Pour résoudre le problème posé d'améliorer l'esthétique de l'ensemble de la barrière, les barreaux sont constitués par un profilé de section creuse nervurée et semi-circulaire, les ouvertures débouchantes des plaques étant de section complémentaire. Les ouvertures des plaques sont alternativement orientées dans un sens et dans l'autre sur la longueur de chacune d'elles.

[0013] Pour résoudre le problème posé d'assurer le montage des lisses par rapport aux poteaux, les extrémités des lisses sont engagées librement dans des ouvertures de forme complémentaire que présentent les faces latérales des poteaux correspondants, lesdites extrémités coopérant avec les agencements des piétements.

[0014] Pour résoudre le problème posé de pouvoir réaliser une barrière à partir de plusieurs modules identiques et d'assembler ces modules, soit en alignement, soit d'une manière décalée de 90°, les agencements de chaque piétement sont constitués par deux berceaux d'appui décalés angulairement de 90° et formés dans l'épaisseur d'un manchon conformé en section pour être emmanché dans la section creuse des poteaux. L'un des berceaux est débouchant à chacune de ses extrémités pour le montage en alignement des deux lisses, l'autre berceau présentant une seule extrémité débouchante, en communication avec le premier berceau.

[0015] Dans le cas d'un assemblage en alignement de plusieurs modules et pour assurer un parfaite conti-

nuité, les lisses sont solidaires à chacune de leur extrémité, d'un organe tubulaire de liaison débordante pour être engagée dans la lisse disposée en alignement. On observe que pour la même lisse, l'un des organes de liaison est situé d'un côté de la lisse, tandis que l'autre organe de liaison est situé de l'autre côté, de sorte que, vue en plan, les organes sont décalés.

[0016] Pour résoudre le problème posé d'améliorer la fixation des lisses supérieures au niveau du poteau, d'une part, tout en ayant pour objectif d'obturer la partie supérieure desdits poteaux, d'autre part, chaque poteau reçoit, à son extrémité supérieure, un bouchon présentant des agencements pour le positionnement des extrémités des lisses, dans une seule direction ou dans deux directions décalées de 90°.

[0017] Avantageusement, pour réduire les coûts de production, chaque lisse est obtenue par un profil extrudé en matière plastique.

[0018] L'invention est exposée ci-après plus en détail à l'aide des figures des dessins annexés dans lesquels :

- la figure 1 est une vue en perspective du module de base constituant la barrière.
- la figure 2 est une vue en coupe transversale considérée selon la ligne 2.2 de la figure 1.
- la figure 3 est une vue en coupe transversale considérée selon la ligne 3.3 de la figure 1.
- la figure 4 est une vue en coupe transversale considérée selon la ligne 4.4 de la figure 1.
- la figure 5 est une vue en coupe considérée selon la ligne 5.5 de la figure 1, montrant l'assemblage en alignement de plusieurs modules de base.
- la figure 6 est une vue en coupe considérée selon la ligne 6.6 de la figure 1, montrant l'assemblage à 90° de plusieurs modules.
- la figure 7 est une vue en plan d'une lisse présentant à chacune de ses extrémités un organe de liaison et de continuité avec une lisse adjacente.
- la figure 8 est une vue partielle en perspective de l'extrémité d'une lisse équipée d'un organe de liaison et de continuité.
- la figure 9 est une vue en plan et en coupe montrant l'assemblage en juxtaposition de deux lisses au niveau d'un poteau intermédiaire.

[0019] Pour l'essentiel, cette barrière comprend deux lisses (1) et (2) disposées dans deux plans parallèles et entretoisées par des barreaux verticaux (3). Les lisses (1) et (2) coopèrent à chacune de leurs extrémités avec des poteaux verticaux (4) et (5). La lisse verticale (2) est disposée très sensiblement au niveau du sol où est fixé l'ensemble de la barrière. A noter que cette lisse (2) peut être en contact directement avec le sol.

[0020] La hauteur de la barrière, c'est-à-dire la distance entre la lisse supérieure (1) et le sol, est déterminée pour répondre à des normes de sécurité, notamment ne pas être enjambée par un enfant. De même, la distance entre les deux poteaux verticaux (4) et (5) est détermi-

née en fonction des normes de sécurité afin de répondre aux caractéristiques réglementaires.

[0021] Avantageusement, l'ensemble des éléments constitutifs de la barrière, sont réalisés en plastique, notamment en plastique extrudé. Bien évidemment, cette barrière peut être exécutée dans d'autres matériaux.

[0022] Chacune des lisses (1) et (2) sont réalisées par un profil extrudé délimitant deux ailes verticales parallèles (1a) et (1b), (2a) et (2b), unies à leur partie supérieure par un profil arrondi (1c) (2c). A leur partie inférieure, ces ailes (1a) et (1b), (2a) et (2b) sont réunies par un profil nervuré limitant deux rainures latérales parallèles (1d), (1e) et (2d), (2e), et une rainure centrale (1f) (2f). La rainure centrale (1f - 2f) constitue une encoche longitudinale de section transversale en U renversé. La rainure centrale (1f, 2f) est reliée au profil arrondi (1c et 2c), par une nervure centrale de rigidité (1g - 2g).

[0023] Les différents barreaux verticaux (3) sont constitués par un profilé de section creuse nervurée et semi-circulaire. Plus particulièrement, chaque barreau présente une face plane (3a) raccordée par une face arrondie (3b). Chacun des barreaux ainsi définis est engagé dans des ouvertures débouchantes (6a) et (7a) de section complémentaire, formées à intervalles réguliers dans des plaques (6) et (7) rendues solidaires de chacune des lisses (1) et (2). Les plaques (6) et (7) sont conformées pour être fixées au niveau de la face nervurée de chacune des lisses (1) et (2). Les plaques (6) et (7) présentent des nervures latérales (6b) (6c) et (7b) (7c) coopérant avec les rainures latérales (1d) (1e) et (2d) (2e) des lisses correspondantes (1) et (2) pour assurer la fixation des plaques (6) et (7) par un effet de clipage. Après fixation, les ouvertures (6a) et (7a) des plaques (6) et (7) débouchent dans l'encoche centrale (1f) (2f) des lisses (1) et (2). Ainsi, après engagement des barreaux (3) dans les ouvertures (6a) et (7a) des plaques (6) et (7), ces derniers sont en appui dans le fond de la rainure centrale qui fait office d'encoche (1f) (2f), de chacune des lisses (1) et (2).

[0024] A noter que les ouvertures (6a) et (7a) sont alternativement orientées dans un sens et dans l'autre sur la longueur de chacune des plaques (6) et (7), de sorte qu'après engagement, comme indiqué, des barreaux (1) dans les ouvertures correspondantes, ces derniers présentent successivement et alternativement une face plane (3a) et une face arrondie (3b).

[0025] Les extrémités des lisses (1) et (2) sont engagées dans des ouvertures de forme complémentaire (4a) et (5a) que présentent les faces latérales des poteaux correspondants (4) et (5). Les poteaux (4) et (5) sont de section carrée, et équipés chacun d'un bouchon supérieur (8) et d'un piètement inférieur (9). Le piètement inférieur (9) présente une semelle d'appui et de fixation au sol (9a).

[0026] D'une manière importante, les bouchons (8) et les piètements (9) présentent des agencements pour le positionnement et l'appui des extrémités des lisses (1)

et (2) dans une seule direction ou dans deux directions décalées de 90°. Plus particulièrement, le bouchon supérieur (8) et le piétement (9) présentent chacun une forme d'emboîtement (8a) et (9b) apte à être engagée dans la section interne creuse de chacun des montants (4) et (5).

[0027] Chacune des formes d'emboîtement (8a) et (9b) présente deux ouvertures d'appui ou berceaux (8a1)-(8a2) et (9b1)-(9b2) décalées angulairement de 90°. Plus particulièrement, les berceaux (8a1) et (9b1) sont débouchants à chacune de leurs extrémités pour le montage en alignement de deux lisses (figure 5).

[0028] Les autres berceaux (8a2) (9b2) présentent une seule extrémité débouchante, en communication avec le premier berceau (8a1) (9b1). Il est ainsi possible de disposer les lisses supérieure et inférieure (1) et (2) de deux modules de base, selon deux directions différentes décalées de 90° (figure 6).

[0029] Pour l'assemblage en alignement de plusieurs modules de base tels que définis, les lisses supérieure (1) et inférieure (2) sont solidaires, à chacune de leurs extrémités, d'un organe tubulaire de liaison débordant (10 et 11) apte à assurer une parfaite continuité en augmentant la rigidité au niveau du ou des poteaux intermédiaires de liaison où s'effectue la jonction desdites lisses. Ces organes tubulaires de liaison sont constitués par des quarts de rond fixés, d'une manière débordante à chacune des extrémités des lisses supérieure et inférieure. Avantagusement chacun des quarts de rond (10) et (11) est fixé et positionné dans le fond du profil arrondi (1c) des lisses (1 et 2), en appui contre la nervure centrale de rigidité (1g - 2g). Pour une même lisse, les organes de liaison (10 et 11), vue en plan, sont décalés. L'organe (10) qui débord de l'une des extrémités de la lisse considérée, est fixé d'un côté de la nervure centrale de rigidité, tandis que l'autre organe de liaison (11), qui débord de l'autre extrémité de la lisse considérée, est fixé de l'autre côté de la nervure centrale de rigidité. Il en résulte qu'après assemblage en juxtaposition, les organes de liaison (10 et 11) des deux lisses adjacentes sont situés l'un à côté de l'autre. En toute rigueur, l'un des organes (10) par exemple, débord d'une longueur très légèrement supérieure à l'autre organe de liaison (11) pour faciliter l'imbrication des lisses les unes dans les autres.

[0030] Les avantages ressortent bien de la description, en particulier on souligne et on rappelle :

- la sécurité obtenue,
- l'esthétique et la rigidité mécanique de l'ensemble de la barrière,
- le montage des différents éléments constitutifs sans aucun organes rapportés de liaison,
- l'écartement automatique des barreaux.

[0031] Les différents poteaux, les barreaux et les lisses sont avantagusement obtenus par un profil extrudé en matière plastique.

Revendications

1. Barrière de protection et de sécurité, notamment pour piscine, comprenant deux lisses supérieure (1) et inférieure (2) disposées dans deux plans parallèles et entretoisés par des barreaux verticaux (3), lesdites lisses (1) et (2) coopérant à chacune de leurs extrémités avec des poteaux verticaux (4) et (5) :

caractérisée en ce que :

- les lisses (1) et (2) présentent des agencements pour le positionnement, l'orientation angulaire et le blocage en position, à des intervalles préétablis, des barreaux (3),
- chaque poteau (4) et (5) est creux et coopère à sa base avec un piétement d'appui et de fixation au sol (9),
- chaque piétement (9) présente des agencements pour le positionnement et l'appui des extrémités des lisses dans une seule direction ou dans deux directions décalées de 90°.

2. Barrière selon la revendication 1, caractérisée en ce que les agencements des lisses (1) et (2) sont constitués par une plaque rapportée (6) et (7) apte à être fixée à la base de chacune d'elles, chaque plaque (6) et (7) présentant des ouvertures débouchantes conformées en section pour l'engagement et le positionnement des barreaux (3).

3. Barrière selon la revendication 2, caractérisée en ce que la base de chaque lisse (1) et (2) est constituée par un profil nervuré délimitant deux rainures latérales parallèles pour l'engagement de nervures complémentaires que présentent les plaques de recouvrement (6) et (7), lesdites rainures latérales étant séparées par une rainure centrale constituant une encoche faisant office de butée aux barreaux.

4. Barrière selon la revendication 3, caractérisée en ce que les barreaux (3) sont constitués par un profilé de section creuse semi-circulaire et nervurée, les ouvertures débouchantes des plaques (6) et (7) étant de section complémentaire.

5. Barrière selon la revendication 2, caractérisée en ce que les ouvertures des plaques (6) et (7) sont alternativement orientées dans un sens et dans l'autre sur la longueur de chacune d'elles.

6. Barrière selon la revendication 1, caractérisée en ce que les extrémités des lisses (1) et (2) sont engagées librement dans des ouvertures de forme complémentaire que présentent les faces latérales des poteaux correspondants (4) et (5), lesdites extrémités coopérant avec les agencements des piétements.

7. Barrière selon la revendication 1, caractérisée en ce que les agencements de chaque piétement (9) sont constitués par deux berceaux d'appui (9b1)-(9b2) décalés angulairement de 90° et formés dans l'épaisseur d'un manchon (9b) conformé en section pour être emmanché dans la section creuse des poteaux (4) et (5). 5
8. Barrière selon la revendication 7, caractérisée en ce que l'un des berceaux (9b1) est débouchant à chacune de ses extrémités pour le montage en alignement de deux lisses, l'autre berceau (9b2) présentant une seule extrémité débouchante, en communication avec le premier berceau (9b1). 10 15
9. Barrière selon la revendication 1, caractérisée en ce que les lisses (1 et 2) présentent à chacune de leurs extrémités, un organe tubulaire de liaison (10 - 11) débordant desdites extrémités pour être engagé dans la lisse disposée en alignement, en assurant une parfaite continuité et rigidité des lisses au niveau des poteaux intermédiaires. 20
10. Barrière selon la revendication 1, caractérisée en ce que chaque poteau (4) et (5) reçoit, à son extrémité supérieure, un bouchon (8) présentant des agencements pour le positionnement des extrémités des lisses, dans une seule direction ou dans deux directions décalées de 90°. 25 30

35

40

45

50

55

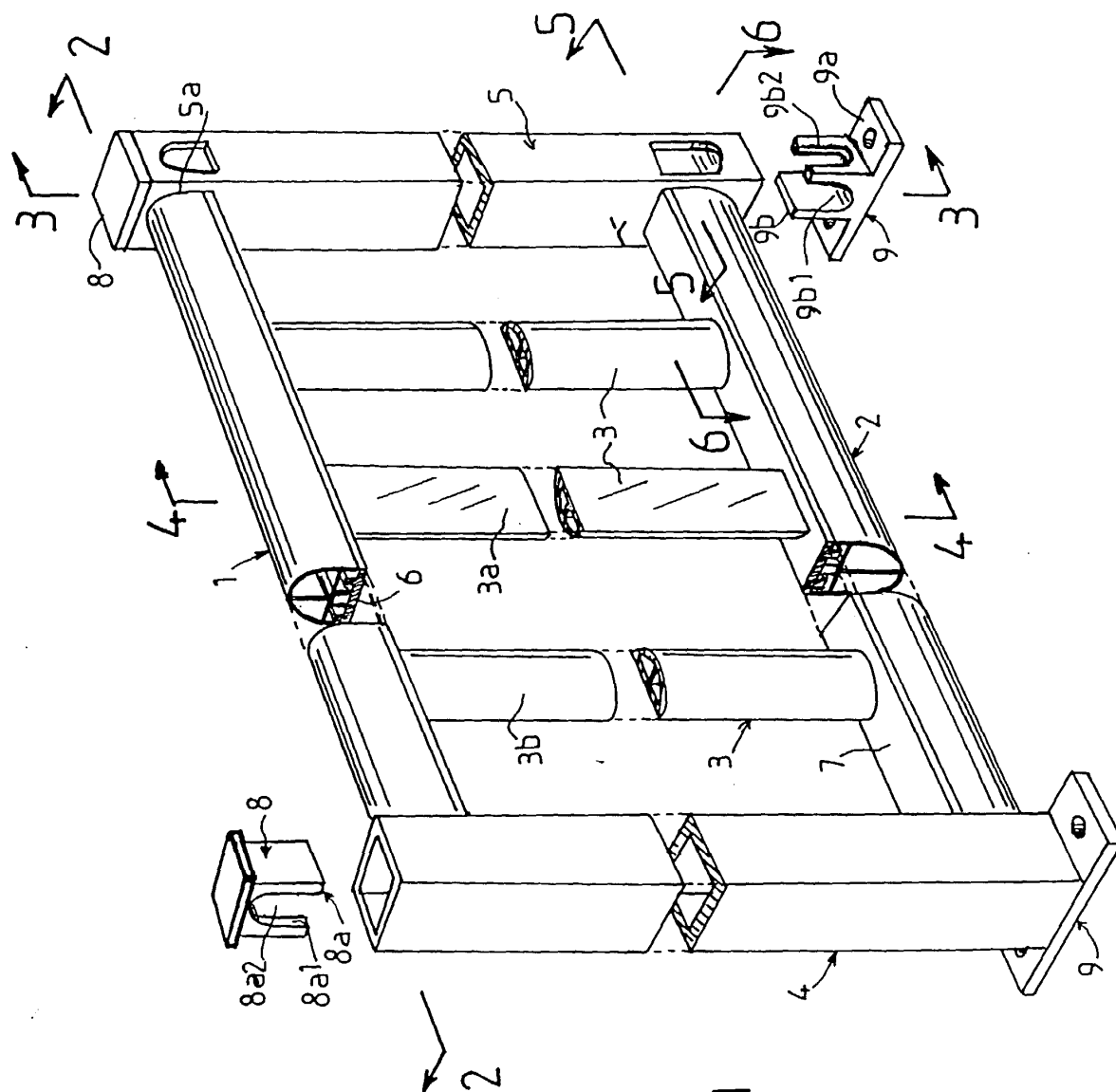


FIG. 1

FIG. 2

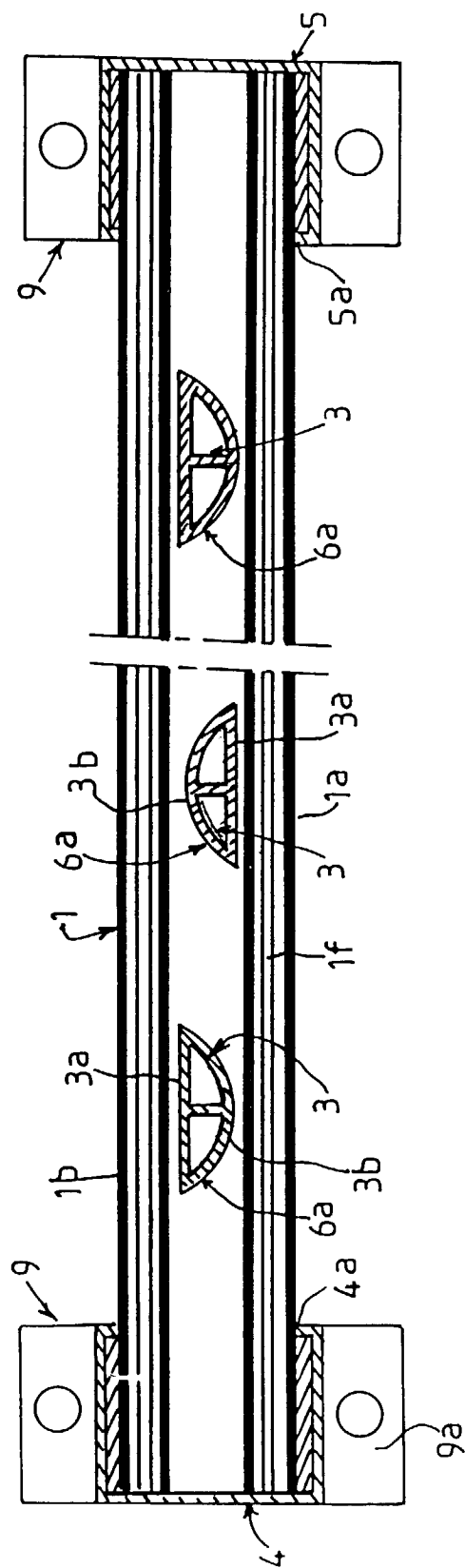


FIG.3

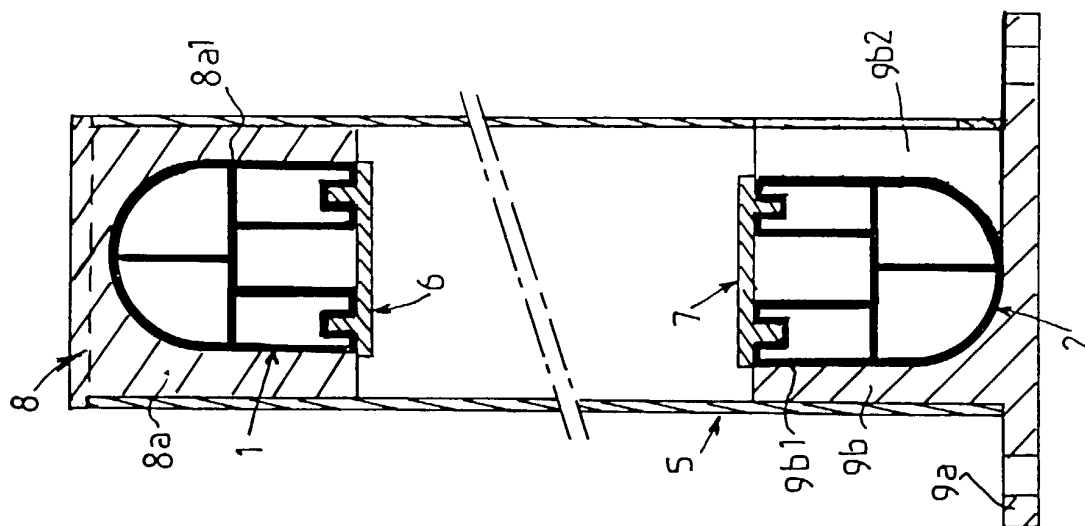


FIG.4

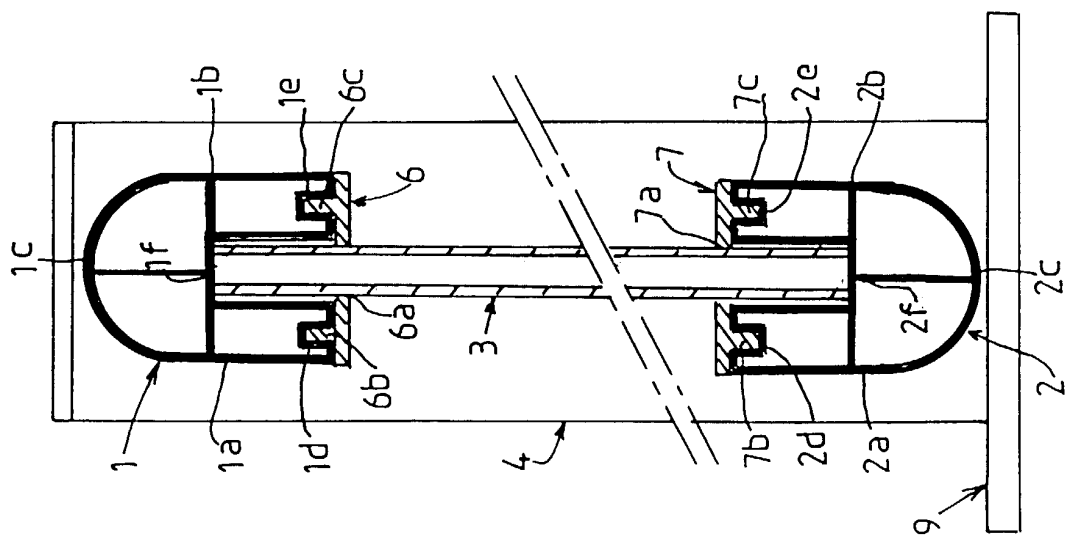


FIG. 5

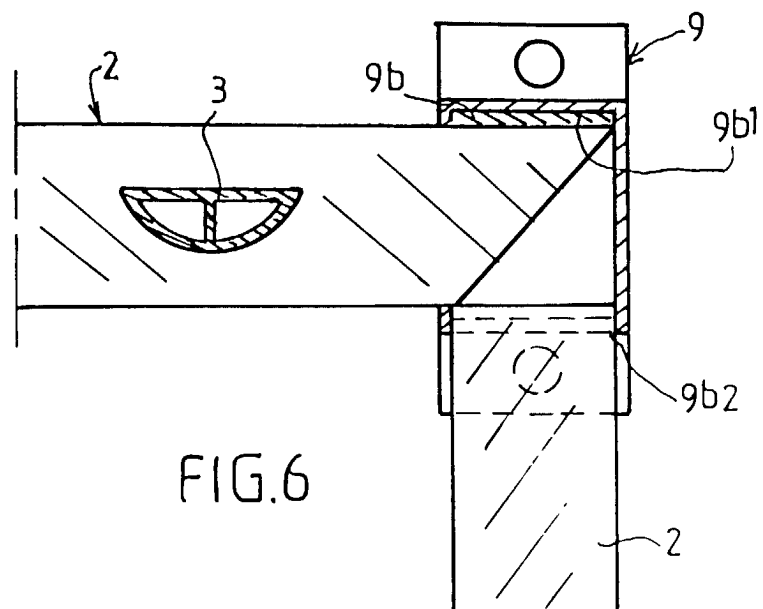
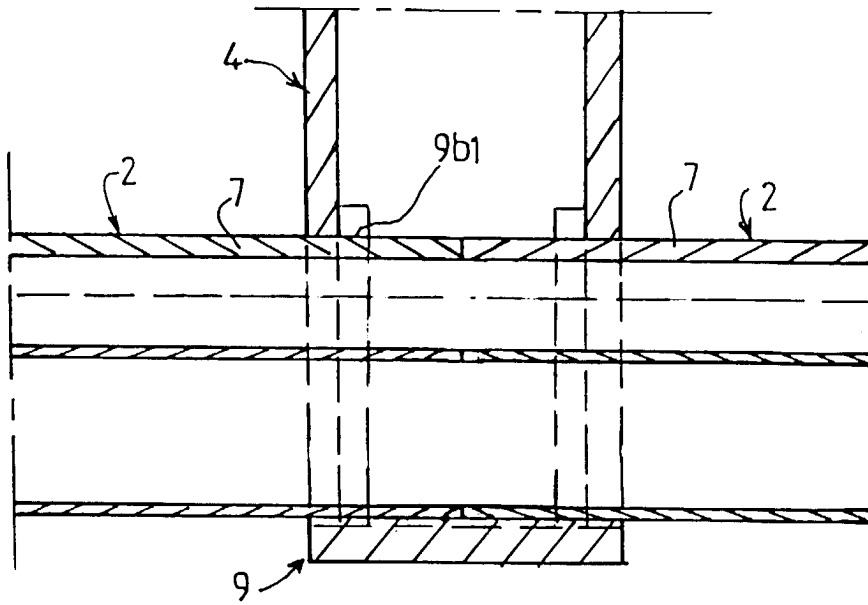


FIG. 6

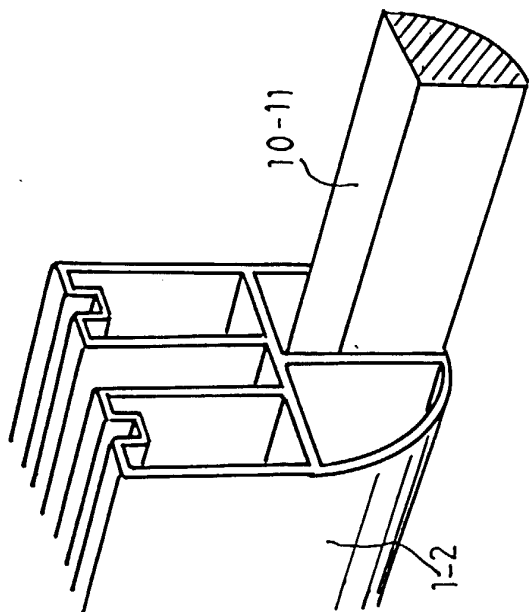


FIG. 8

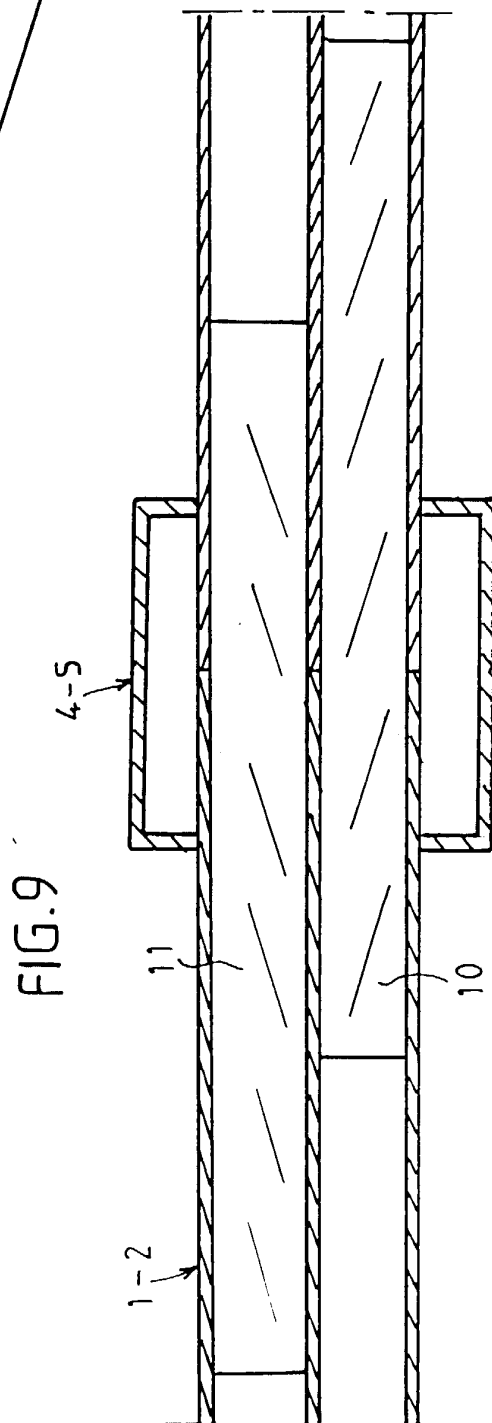


FIG. 9



FIG. 7



Office européen
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande
EP 99 42 0157

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int.Cl.7)
A	FR 1 521 910 A (ROZARIO) 29 juillet 1968 (1968-07-29) * page 2, colonne 1, alinéa 7 - alinéa 8; figures * ---	1-3	E04F11/18
A	FR 2 114 959 A (SAEZ) 30 juin 1972 (1972-06-30) * page 2 - page 4; figures * ---	1,2,4	
A	US 4 014 520 A (WALTERS) 29 mars 1977 (1977-03-29) * colonne 4, ligne 28 - colonne 10; figures * ---	1-3	
A	FR 1 478 394 A (TUBES DE LA PROVIDENCE) 12 juillet 1967 (1967-07-12) * page 2, colonne 1, alinéa 4 - colonne 2, alinéa 2; figures * ---	1,6	
A	AU 552 275 B (WILLIAMS) 29 mai 1986 (1986-05-29) * le document en entier * ---	1,6	DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int.Cl.7)
A	US 2 150 651 A (EWING) 14 mars 1939 (1939-03-14) * page 2, colonne 2, ligne 4 - ligne 54; figures * ---	1,9	E04F E04H
A	FR 2 038 542 A (LOSSERAND-MADOUX) 8 janvier 1971 (1971-01-08) * page 2, ligne 31 - page 5; figures * ---	1,7,8,10	
A	US 3 333 823 A (GENAUER) 1 août 1967 (1967-08-01) * le document en entier * ---	1,10	
A	FR 396 852 A (DUFOUT) * le document en entier * ---	1,4	
		-/--	
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche LA HAYE		Date d'achèvement de la recherche 19 octobre 1999	Examineur Vijverman, W
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant	

EPO FORM 1503 03.82 (P04C02)



Office européen
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande
EP 99 42 0157

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int.Cl.7)
A	US 4 962 914 A (TAYLOR) 16 octobre 1990 (1990-10-16) ---		
A	WO 97 26430 A (THERMAL IND.) 24 juillet 1997 (1997-07-24) ---		
A	WO 93 06323 A (NICHOLS) 1 avril 1993 (1993-04-01) -----		
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int.Cl.7)
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche LA HAYE		Date d'achèvement de la recherche 19 octobre 1999	Examineur Vijverman, W
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant			

EPO FORM 1503 03.82 (P04C02)

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET EUROPEEN NO.**

EP 99 42 0157

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche européenne visé ci-dessus.
Lesdits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du
Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets.

19-10-1999

Document brevet cité au rapport de recherche	Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
FR 1521910 A	29-07-1968	NL 6606122 A	06-11-1967
		BE 698026 A	16-10-1967
		DE 1658954 A	03-12-1970
		ES 340121 A	01-06-1968
		GB 1185883 A	25-03-1970
		US 3485006 A	23-12-1969
FR 2114959 A	30-06-1972	BE 791964 A	16-03-1973
		DE 2257985 A	14-06-1973
		ES 409074 A	01-03-1976
		IT 971249 B	30-04-1974
		US 3815876 A	11-06-1974
US 4014520 A	29-03-1977	AUCUN	
FR 1478394 A	12-07-1967	AUCUN	
AU 552275 B	29-05-1986	AU 1405383 A	03-11-1983
US 2150651 A	14-03-1939	AUCUN	
FR 2038542 A	08-01-1971	AUCUN	
US 3333823 A	01-08-1967	AUCUN	
FR 396852 A		AUCUN	
US 4962914 A	16-10-1990	AUCUN	
WO 9726430 A	24-07-1997	AU 1696297 A	11-08-1997
		CA 2242678 A	24-07-1997
		EP 0874944 A	04-11-1998
		US 5713171 A	03-02-1998
WO 9306323 A	01-04-1993	AU 2589292 A	27-04-1993

EPO FORM P0460

Pour tout renseignement concernant cette annexe : voir Journal Officiel de l'Office européen des brevets, No.12/82